

279

P



NP



DM102

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Je m'appelle Wim Ammerlaan, j'ai 57 ans et je suis résident du village de Saint-Valentin depuis 25 ans. Je suis propriétaire d'une ferme laitière et quand un de mes enfants prendra la relève, j'espère vivre ma retraite ici, en campagne dans un milieu de qualité et de tranquillité.

Hélas, si le projet éolien voit le jour, je devrai m'accommoder des éoliennes de mon voisin, avec qui j'ai toujours eu de très bonnes relations. Mais sa signature avec Air Energie TCI inc. a changé notre agréable communication.

Outre mes objections comme agriculteur à la construction d'équipements industriels sur les meilleures terres agricoles du Québec, je crains énormément pour ma santé. En vertu de la planification actuelle du projet éolien dans ma municipalité, je serai forcé de vivre avec trois turbines à l'extrémité de mes terres à l'est de ma demeure (lots no 366, 367 et lot no 368...) deux turbines à l'extrémité ouest et cinq éoliennes à proximité de ma terre (lot no 385).

Je souffre depuis 10 ans d'acouphènes et de problèmes d'équilibre. C'est pourquoi j'ai lu très attentivement plusieurs publications scientifiques concernant la santé de l'homme en relation avec le fonctionnement des éoliennes.

« Le bruit émis par un parc éolien peut être une source de nuisance pour les populations avoisinantes si cet élément n'est pas considéré avec soin et de façon rigoureuse dans la planification du Projet. L'impact des parcs éoliens sur le climat sonore est l'une des principales préoccupations des communautés concernées. L'interrelation est jugée significative. Cependant, lorsque la moyenne horaire du bruit ambiant dans un secteur est plus élevée que les valeurs limites proposées par le MDDEP, cette moyenne de bruit ambiant devient le niveau à respecter ».

« Bien que les niveaux de bruit prévus soient en deçà de 40 dB(A) pour les résidences dans et en périphérie du domaine du parc éolien, les autres usagers du territoire pourront entendre des niveaux sonores plus élevés lorsqu'ils circuleront à certains endroits sur le domaine. En fonction de l'endroit où les individus se trouveront, les niveaux de bruit oscilleront entre moins de 35 dB(A) et environ 60 dB(A) à la base d'une éolienne. »¹

Je tiens à préciser que la limite de 40 dB(A) - vécue dans le silence profond de nos campagnes- n'est pas comparable avec le même seuil de sons en arrière plan d'un habitat urbain. Nous, qui travaillons et habitons les terres du projet prévu, serons exposés au bruit quotidien entre 35 et 60 dB (A) et quand même, l'impact sonore est systématiquement sous-estimé dans l'étude d'impact sur l'environnement de Venterre tome 1. Là comme partout ailleurs, le promoteur ne voit aucun problème et se permet d'écrire :

« Les impacts du Projet sur le climat sonore ont été jugés mineurs et les impacts résiduels sont donc considérés comme étant non importants. Aucune mesure d'atténuation particulière n'est prévue. Selon les informations mentionnées ci-dessus, l'interrelation entre la santé humaine et l'augmentation du niveau sonore causée par l'exploitation du parc éolien est jugée non significative. »

Pour moi, cette décision « aucune mesure d'atténuation prévue » est une condamnation à perpétuité le jour de même que la nuit!

Selon la littérature, le bruit des éoliennes est plus perceptible la nuit, en conditions d'inversion de températures. Ces conditions de vents plus forts à la hauteur de la nacelle et plus calmes au sol sont favorables à la propagation du son. Le bruit est décrit comme lancinant, préoccupant, perpétuellement surprenant parce qu'il est irrégulier en intensité et ainsi le bruit est le grief le

1

Sources : Rapport d'un groupe de travail sur le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme février 2006 Dr.Pierpont, MD,PhD « Wind Turbine Syndrome march,7 2006 Low frequency Noise and Wind, British wind energy association, feb. 2005

plus fréquemment formulé à propos des éoliennes. Il peut avoir un impact réel sur la santé de l'homme. Le bruit peut entraîner des réactions de stress, perturber la concentration, l'attention et le repos.

« Le stress et ses conséquences dépendent du vécu du bruit et leur irrégularité en augmente l'impact. »

Ce projet qui est imposé à notre communauté sans consultation publique sérieuse et auquel mon voisin adhère malgré notre entente verbale de ne pas participer à ce massacre de nos terres agricoles, est donc pour moi, compte tenu de mes problèmes auditifs, doublement pénalisant. La pilule dans mon cas sera très amère !

Les photos montages produites par le promoteur sont une insulte à l'intelligence. Elle sont systématiquement prises sous un ciel nuageux alors que le fond des photos est toujours blanc, puis les éoliennes sont estompées et ne sont pas en fonction, évidemment. La simulation sonore artificielle (présentée dans la municipalité, pendant les portes ouvertes de TransAlta, le 8 décembre 2010) est encore plus trompeuse : à croire que les engins ne fonctionnent pas et que jamais ils ne réveilleront le moindre voisin, et pourtant ! La simulation ne montre pas non plus les infrasons ou les résonances.....

Parlant des simulations, nous n'avons jamais pu obtenir du promoteur une modélisation des ombres mouvantes, malgré nos demandes répétées. Nous comptons pourtant au nombre des résidents les plus concernés par ces nuisances, étant donné que notre propriété est situé dans le Rang Saint-Georges et que nos bâtiments sont placés dans un axe est-ouest (avec raison!). Dans l'étude d'impact Volume 7 page 45, le promoteur, comme toujours, ne prévoit pas de problème et donc n'envisage même pas de suivi à cet égard. Pourtant, comment peut-il ignorer les témoignages venus d'Europe (particulièrement des Pays-bas) où les gens dans certaines régions sont obligés de fermer les rideaux pendant le lever et-ou le coucher du soleil à cause des nausées que leur provoquent les ombres mouvantes

Ces dernières années j'ai investi énormément d'argent dans notre entreprise pour continuer à travailler encore longtemps dans le domaine avec ma famille. Mes questions pendant les audiences d'information sur le projet éolien de Saint-Valentin le 7 mars 2011 étaient les suivantes :

1. Quand je ne serai plus capable de travailler comme agriculteur laitier à cause des nuisances provoquées par les éoliennes, qui va me dédommager?
2. Si mon troupeau laitier connaît des difficultés après l'installation des éoliennes chez nous (fertilité, lactation, santé générale) qui va payer la facture?

Jusqu'à date, je n'ai pas eu de réponse à ces questions.

J'aurai moins de difficultés avec ce projet à Saint-Valentin, si le Québec était en manque d'électricité ou si notre région était considérée comme défavorisée avec un taux de chômage élevé. J'envisagerais de m'accommoder des turbines en sachant que c'est pour le bien-être de la population. Mais après les quatre jours d'information pendant la séance du BAPE dans notre municipalité, je sais encore mieux que la réalité n'est pas là. Ce projet est politique, voulu par des politiciens pour des raisons qui sont les leurs mais qui ne tiennent aucune considération de nos intérêts locaux.

Signer un contrat pour avoir une éolienne sur sa terre et recevoir un peu d'argent en échange, c'est une décision personnelle. Mais ne pas avoir voulu signer et vivre avec les conséquences des décisions des autres affectant votre qualité de vie et mettant en risque votre santé, c'est une véritable insulte, une attaque à votre dignité. C'est ainsi que je perçois ce mauvais projet éolien et c'est pourquoi (entre autre) j'ai tellement de réticences contre cette aventure où l'on veut entraîner Saint-Valentin contre son gré.

Annexe : lettre de notre docteur A.Sénikas concernant ma santé .